



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 29 juin 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 17 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 23 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNÉ POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée
LINALE Serge à COLOMBANI Carulina
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis

ABSENTS :

de GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre, TIERI Paul

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 17 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24011DTIST – Lot n°17 Menuiserie Intérieures, notifié le 20/12/2024 à l'entreprise SARL LES NOUVEAUX MENUISIERS sise 20620 BIGIGLIA (SIRET : 418 693 669 000 32), pour un montant initial de 274 166.63 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°, R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 89.43 € HT correspondant à une augmentation de 0.03 % par rapport au montant du marché initial :

- *Travaux supplémentaires liés à l'ajout d'un oculus (1196x396) sur le bloc-porte stratifié 1 vantail EI60 MINT 16 des EAS à la demande de la maîtrise d'ouvrage afin d'apporter de la lumière dans les quatre espaces d'attente sécurisés : 2 869.10 € HT*
- *Travaux supplémentaires liés à la fourniture et pose d'un bloc porte à peindre 1 vantail avec oculus (1196x396) MINT 12, situé dans l'espace de circulation du rez-de-chaussée à la demande de la maîtrise d'ouvrage : 1 690.75 € HT*
- *Travaux supplémentaires liés à la réalisation d'un habillage en bois dimension : 2100 x 1900 en mélaminé chêne d'épaisseur 19 mm, situé dans le sas d'entrée de la direction de la Collecte au rez-de-chaussée à la demande de la maîtrise d'ouvrage en remplacement d'une porte MINT P 12 : 850 € HT*
- *Travaux supplémentaires liés à la fourniture et pose d'une étagère avec deux jambages et d'une étagère sur équerres dans le bureau Charg. Secteur à la demande de la direction de la Collecte : 1 200 € HT*
- *Moins-value liée à la suppression des portes Mint 01-Mint 04-Mint 08 suite aux modifications de plan du RDC : - 6 520.42 € HT*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 08 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 2 - Lot 17 - Marché n°24011DTIST ; Réalisation d'un Centre Technique Communautaire

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (A l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 08 juin 2026 d'approuver l'avenant n°2 au marché n°24011DTIST – Lot 17 afin d'arrêter les travaux rendus nécessaires en cours d'exécution pour un montant total de 89.43 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

- Que l'avenant n°2 au marché n°24011DTIST – Lot 17 entraîne une plus-value de 89.43 € HT correspondant à une augmentation de 0.03 % par rapport au montant du marché initial ;
- Que le nouveau montant du marché est porté à 277 700.06 € HT ;
- Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3032 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO